PSLT Adobe Primetime

Contrôle de la simultanéité des accès pour MVPD ou Fournisseurs de services en ligne (2020v1)

1. **Licence supplémentaire.** Le Client peut utiliser le service de Contrôle de la simultanéité des accès On-demand conjointement avec ses propres Sites de marque ou les Sites de marque du Programmeur de contenu dont les Utilisateurs de contenu utilisent les identifiants de connexion du Client afin d'authentifier l'accès à certains Contenus. Chaque Programmeur de contenu doit être provisionné dans le Service On-demand avant de pouvoir utiliser l'instance Client du Service On-demand.

2. **Utilisation interdite**. Le Client ne peut pas utiliser le Service On-demand pour endommager, désactiver, surcharger ou altérer un serveur Adobe ou le(s) réseau(x) connecté(s) à un serveur Adobe, ni interférer avec l'utilisation raisonnable du Service On-demand par une autre partie, y compris les Programmeurs de contenu.

3. **Conditions de confidentialité supplémentaires.**

   3.1 **Avis.** Il incombe au Client de veiller à ce que le(s) Site(s) de marque(s) du Client fournisse(nt) une information suffisante à l'Utilisateur de contenu pour identifier la collecte et l'utilisation des informations dans le cadre de ce Service On-demand, tel que requis par la loi.

   3.2 **Aucune Donnée interdite.** Le Client doit veiller à ce qu'aucune Donnée interdite ne soit transmise, fournie, transférée ou mise à la disposition d'Adobe en général dans le cadre de ce Service On-demand.

4. **Définitions supplémentaires.**

   4.1 **« Publicité(s) »** désigne un fichier graphique ou multimédia mis à disposition de façon adjacente ou autre en rapport avec le Contenu, y compris, entre autres, des superpositions, des bannières d'accompagnement, des pre-roll/mid-roll/post-roll, des vidéos et de l'affichage.

   4.2 **« Site de marque »** désigne un canal de distribution de marque individuelle (y compris les applications mobiles ou connectées) par le biais duquel le Contenu est distribué.

   4.3 **« Contenu »** désigne le contenu conditionné et livré ou téléchargé sur un Lecteur vidéo pour distribution sur ou via le Lecteur vidéo.

   4.4 **« Programmeur de contenu »** désigne un fournisseur de contenu tiers qui a obtenu la concession sous licence du Service On-demand auprès d'Adobe et qui distribue du contenu aux Utilisateurs de contenu via des sites Web, des applications mobiles, des télévisions connectées ou des méthodes de diffusion électronique similaires.

   4.5 **« Utilisateur de contenu »** désigne un utilisateur d'Internet qui consomme des Publicités ou du Contenu via le Lecteur vidéo en initiant la lecture des Publicités ou du Contenu via le Lecteur vidéo.

   4.6 **« Données interdites »** désigne les données qui permettraient à Adobe d'identifier directement une personne physique spécifique (plutôt que son appareil), comme son numéro de téléphone, son adresse électronique, sa localisation GPS précise en temps réel, son numéro d'identification émis par le gouvernement, son nom ou son adresse postale.

   4.7 **« Abonné »** désigne un Utilisateur de contenu qui a lancé la lecture sur un Lecteur vidéo pour visionner du Contenu ou des Publicités au cours d'un mois calendaire donné.

   4.8 **« Lecteur vidéo »** désigne le lecteur de Contenu et de Publicités, utilisé pour la lecture sur les Sites de marque, que ces lecteurs de Contenu et de Publicités soient destinés aux systèmes d'exploitation de PC ou à des systèmes d'exploitation d'autres appareils.